

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 555

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« double défi de la compétition internationale »

les mots :

« triple défi de la souveraineté et de la sécurité alimentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure le défi de la compétition internationale comme défi à relever pour notre pays. Il s'agit ici de préciser les fondements de notre politique agricole et alimentaire sur les véritables enjeux internationaux que sont la souveraineté et la sécurité alimentaires des peuples, en complément du défi de la transition écologique.